



Digne-les-Bains, le 31 mars 2017

**RESTRICTION DE LA CONSOMMATION D’EAU POTABLE A  
VILLENEUVE  
POINT DE SITUATION**

Des analyses de l’eau effectuées par l’agence régionale de santé le 20 mars dernier sur la commune de Villeneuve ont fait apparaître que celle-ci était impropre à la consommation en raison de la présence de bromates à des teneurs supérieures à la norme autorisée.

Dès le 21 mars, des restrictions d’usage de l’eau ont été mises en œuvre par la municipalité de Villeneuve, à la demande de l’Agence Régionale de Santé (ARS). Une distribution d’eau potable en bouteille a immédiatement été mise en place à destination des habitants.

Différents prélèvements et analyses d’eau effectués par les services de l’Etat et par la Communauté d’Agglomération DLVA en liaison avec les services de la commune de Villeneuve ont permis de faire le lien entre les rejets du site industriel d’ARKEMA à Château Arnoux Saint-Auban et les teneurs élevées en bromates.

A la demande de la Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement, le 28 mars dernier, une partie des effluents du site a été détournée vers des bassins d’urgence.

Depuis le 30 mars, l’ensemble des rejets de la plateforme sont stockés dans ces bassins et ne sont plus rejetés dans la Durance. Un arrêté préfectoral encadrera précisément la parfaite maîtrise de l’ensemble des rejets pour un retour à la normale sur la plate-forme industrielle.

L’ensemble des services est pleinement mobilisé afin de rétablir la situation dans les meilleurs délais. La distribution de bouteilles d’eau est maintenue jusqu’à un retour à la normale de la qualité de la nappe d’eau de Villeneuve.

Contact presse : Sara JANSSEN – 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Retrouvez le fil d’actualités des services de l’État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04